

INSCRIPTION EN THESE 20 /20

(Anciens Doctorants)
4^{ème} et 5^{ème} Année

LES PIECES A FOURNIR :

- Une demande au nom du doyen (**obligatoirement signée par le doctorant et le directeur de thèse**);
- Une copie des anciennes inscriptions en doctorat;
- Une fiche d'inscription;
- Une attestation d'avancement **récente** signée par le directeur de thèse;
- Une attestation de capitalisation des crédits pour les doctorants désireux de s'inscrire pour la 4^{ème} année.
- Un rapport de synthèse de la thèse rédigé par le doctorant et comprend **obligatoirement** une date finale de dépôt de la thèse.

Le rapport de synthèse doit être obligatoirement signé par le doctorant et le directeur de thèse.

Note :

Les demandes de prolongation (4^{ème} et 5^{ème} inscription) doivent avoir l'accord de la commission des thèses, puis l'accord du président de l'Université de Tunis El Manar. Par la suite, le candidat doit payer les frais d'inscription. Les assistants permanents ou contractuels. sont exonérés des frais d'inscription (sur présentation d'une attestation de travail).